

Président : Jean-Luc PORCHET
Vice-Président : Sébastien GAUTHEY
Secrétaire : Cathy SIEGENTHALER

Le Président ouvre la séance du Conseil Général du jeudi 12 décembre 2019 à 20h05.

Le Président rappelle que les membres qui veulent prendre la parole doivent s'annoncer en énonçant leur nom et prénom et se lever.

Le Président demande s'il y a une remarque ou une demande de modification de l'ordre du jour. Aucune remarque.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 29 octobre 2019, joint à la présente convocation
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Jean-Luc Porchet, Président du Conseil, au plus tard pour le samedi 7 décembre 2019)
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 07/2019 Taxe d'épuration 2020
6. Préavis 05/2019 Budget 2020
7. Préavis 06/2019 Approbation du Volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) Nord Vaudois
8. Préavis 08/2019 Règlement de stationnement
9. Divers

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. 48 membres sont présents, 25 sont excusés et 15 sont absents. Le quorum de 30 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 29 octobre 2019

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018, est accepté par 44 voix, 3 abstentions, 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

Le Président assermente Françoise Develey, Huguette Bovet et Samuel Glayre

4. a) Lettres et pétitions

Le Président n'a pas reçu de lettres ou pétitions.

b) Communications de la Municipalité

La Municipalité n'a pas de communications à faire.

5. Taxe d'épuration 2020

Reynold Michel, Municipal, lit le préavis 07/2019. Actuellement les rentrées sont supérieures aux charges. Or, le domaine "réseaux d'égouts" est un compte autofinancé qui doit présenter des charges couvertes par les revenus. La Municipalité demande au Conseil d'accepter de fixer le prix du m³ épuré au CHF 1.20 à la place de CHF 1.80, soit une baisse de CHF 0.60 le m³ depuis le 01.01.2020.

Jean-Christophe Liebeskind lit le rapport établi par la Commission de Gestion et Finances. Le Syndic et les Municipaux ainsi que la boursière leur ont fourni les renseignements nécessaires pour motiver la baisse de la taxe. Ils constatent que le budget 2020 (poste 460.435.0) reflète correctement cette baisse de taxe qui montre une diminution de CHF 57000.00 à CHF 37000.00. La Commission recommande au Conseil d'approuver la taxe d'épuration tel que présenté par la Municipalité, soit une baisse de CHF 1.80 à CHF 1.20 le m³ au 01.01.2020.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Charles Monnier demande ce qu'il en est des micropolluants et quelles sont les directives. Reynold Michel, Municipal, répond que la STEP d'Arnex n'est pas concernée. La STEP d'Orbe a projet de s'agrandir. Toutefois, Arnex a un grand potentiel d'eau. Le Canton veut garder quelques STEP comme celle d'Arnex pour garantir la continuité des ruisseaux. Les ruisseaux ne vivraient plus si tout était relié à de grandes STEP comme celle prévue à Orbe.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous d'adopter la taxe d'épuration 2020 ?

Pour: 50

Contre: 0

Abstentions: 0

La baisse de la taxe d'épuration de CHF 1.80 à CHF 1.20 au 01.01.2020 est acceptée.

6. Budget 2020

André Roch, Syndic, lit le préavis municipal concernant le Budget 2020. Il explique les divers points tels que :

- Les frais administratifs. Somme prévue de CHF 7000.- dont CHF 4000.00 pour mise des postes de travail sur Cloud.
- Impôts. Postes 21.400.1 et 21.400.2 sont réduits avec le nouveau taux d'imposition de l'état fixé à 71. Poste 21.401.1 L'Etat a donné ce chiffre pour un remboursement à venir pour somme perçue en trop. 21.401.10 Le Canton va rembourser CHF 110.00 sur les 31.8 mio en compensation du manque à gagner sur l'impôt des personnes morales.
- Forêt. CHF 26250.00 prévu pour la réfection du chemin de Bioutaz. La Commune va toucher CHF 10100.00 de subsides pour l'exploitation des forêts. S'ajoutent CHF 18375.00 représentant 70% des frais de rénovation du chemin.
- Grande-salle. Attribution de la moitié de la somme par rapport à 2019 en raison de l'installation d'un nouveau local atelier-garage en zone Bulande.
- Collège. Amortissement supplémentaire de CHF 2000.00 concernant le crédit d'investissement de CHF 40000.00 pour l'UAPE (préavis 01/2019).

- Ruelle de la Dime 1. Prévu d'isoler les murs pour CHF 3500.00.
- Rue de la Gare 2. Amortissement supplémentaire de CHF 40000.00 installé pour tous futurs travaux de rénovation.
- Zone d'intérêts public - Bulande. Montants des postes de frais et recettes de fonctionnement annuels repris du préavis 07/2017 pour la demande d'un crédit d'investissement de CHF 1900000.00 sauf poste 358.311.0 achat de mobilier pour CHF 33000.00 selon offre. Amortissement de CHF 67000.00 calculé pour 10 mois d'exploitation.
- Routes. CHF 4000.00 pour l'installation du nouvel atelier mis à disposition de l'employé communal. CHF 20000.00 prévus pour remise en état des bordures de la route de la Cherreyre et CHF 10000.00 pour les frais d'enrobé de la ruelle de la Dîme. CHF 7500.00 prévu pour l'entretien du réseau et achat d'armoire de comptage. CHF 20000.00 de frais de bureau technique pour la Place.
- Réseau d'égouts, épuration. CHF 37000.00 représente une entrée réduite de CHF 20000.00 par rapport à 2019 en raison de la prévision de la baisse de la taxe d'épuration de CHF 0.60.
- Service social. CHF 102000.00 prévus dans le budget de l'AJOVAL. Coût parascolaire de CHF 167504.00 estimé par AJOVAL, à déduire participation aux frais pour les enfants d'Orbe, soit un total de CHF 145000.00.
- Santé publique : Abandon du poste AVASAD.

Budget des futurs investissements :

2020-2021 : Place - Bulande, financement, emprunt CHF 1200000.00, fonds de réserve CHF 300000.00

2020-2021 : Réseau d'eau - financement CHF 100'000.00 - Préavis du 17.11.14

Dès 2021 : Collège, financement, emprunt CHF 50000.00,

En conclusion, la Municipalité prévoit un budget 2020 avec un déficit de CHF 22750.00. Elle a établi un budget qui comprend une provision de CHF 40000.00 pour de futurs travaux de rénovation de la Rue de la Gare 2 et un amortissement annuel de la Zone Bulande de CHF 67000.00 permettant ainsi de montrer que l'entretien du patrimoine et le maintien du cadre de vie de qualité reste les priorités de notre commune. Malgré un résultat déficitaire, ce budget nous de bonnes perspectives pour les investissements prévus et futurs.

Elle demande au Conseil d'adopter le budget 2020 déficitaire de CHF 22750.00 tel que présenté.

Jean-Christophe Liebeskind, rapporteur de la Commission de Gestion et Finances, informe que la Commission s'est réunie le 11.11.2019 en présence du Syndic, des Municipaux et de la boursière.

Le rapport est basé sur l'examen du budget 2020 comparé au budget 2019.

Le budget 2020 résulte en un déficit de CHF 22750.00 contre un bénéfice de CHF 35931.00 en 2019. Les intérêts passifs restent à la fois faibles et stables soit une légère augmentation de 2%. Ils font des commentaires sur les postes :

22.452.11 Le montant des fonds de péréquation à recevoir en 2020 pour 2019 n'est pas encore connu / 71.18.11 La nouvelle structure d'UAPE représente une charge majeure de CHF 145000.00 / 72.361.0 Le budget de la facture sociale augmente de 20% / 357.330.31 et 358.331.0 Le déficit budgétaire doit être relativisé par la constitution de CHF 40000.00 pour la rénovation de la rue de la Gare 2 et l'amortissement de la zone Bulande de CHF 67000.00. Il s'agit donc de transferts d'actifs et non de dépenses à perte. / 357.330.31 Rue de la Gare 2 est amorti à concurrence de sa valeur fiscale. La Municipalité en a profité pour procéder à un amortissement supplémentaire.

La Commission propose aux conseillers d'accepter le budget 2020 tel que présenté par la Municipalité.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Charles Monnier demande le but des CHF 27500.00 pour l'entretien des forêts, le chemin étant inaccessible en voiture. On lui répond qu'il s'agit de futurs investissements.

Il demande s'il est prévu de remplacer le réseau d'eau sur la Place et/ou le chauffage du collège. La Municipalité lui répond qu'il est prévu de changer le réseau d'eau sur la place et que l'entreprise Duvillard a été mandatée pour un bilan thermique.

Charles-Louis Morel demande ce qu'est le poste Armoire de comptage dans "Routes". **André Roch, Syndic**, répond que c'est pour l'éclairage public.

Pierre Bovet demande si CHF 1500.00 pour l'entretien des cours d'eau est suffisant. Bernard Bovet, Municipal, répond qu'il est prévu de réparer les bordures de la Cherreyre. Il n'est rien prévu pour les cours d'eau l'an prochain.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous d'adopter le budget 2020 déficitaire de CHF 22750.00 tel que présenté ?

Pour: 49

Contre: 0

Abstentions: 1

Le budget 2020 déficitaire de CHF 22750.00 est accepté par l'assemblée.

7. Approbation du Volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) Nord Vaudois

André Roch, Syndic, lit le préavis 06/2019 pour l'Approbation du Volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) du Nord Vaudois.

Selon la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, un Plan Directeur régional définit la stratégie d'aménagement du territoire pour les 15 à 25 prochaines années. Le PDR Nord Vaudois se compose de diagnostic illustré par une cinquantaine de cartes thématiques, d'un volet stratégique et de mesures opérationnelles. Seul le volet stratégique est soumis à l'approbation des Conseils, les mesures opérationnelles devant être approuvées par les exécutifs.

La Municipalité invite le Conseil à adopter la demande d'approbation du volet stratégique du Plan Directeur Régional du Nord Vaudois tel que présenté.

Charles-Louis Morel fait part du rapport de la Commission. Le plan directeur a pour objectifs d'harmoniser différents thèmes comme l'emploi, la mobilité, l'environnement, le patrimoine, les centres et les villages. Valoriser les atouts et les ressources de la région. Consolider le partenariat entre les communes, la région et les services cantonaux. Etablir un réseau avec l'agglomération d'Yverdon, les centres régionaux, les centres locaux et les autres communes et ceci pour 15 à 20 ans. La Commission salue l'intérêt de ce document, outil sérieux pour mieux planifier l'avenir de notre région même si elle constate que pour l'instant il a y peu de mesures concrètes qui touchent notre commune. Ils notent que ce volet stratégique du PDR doit être ratifié par les 70 communes du Nord Vaudois.

La Commission invite le Conseil à accepter le préavis Municipal relatif au volet stratégique du Plan directeur régional du Nord Vaudois.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

Josette Bovet demande s'il y aura un impact sur les constructions. **André Roch, Syndic**, répond que c'est surtout les grands centres tels qu'Yverdon, Orbe et Romainmôtier qui sont touchés.

Charles Monnier demande si ce plan reporte la révision des zones du village. **André Roch, Syndic**, répond que le plan du village a été mis de côté car il n'y pas de plans politiques à ce sujet. Par contre, si on veut refaire un plan, il faudra passer par le plan directeur. L'état n'a pas fait de demande de révision des zones.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous l'Approbation du Volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) Nord Vaudois

Pour: 38

Contre: 0

Abstentions: 12

Le préavis pour l'Approbation du Volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) Nord Vaudois est donc accepté.

8. Règlement de stationnement

André Roch, Syndic, lit le préavis 08/2019. Jean-Christophe Liebeskind a déposé une motion le 6.12.18 demandant qu'un règlement sur le parcage dans le village soit élaboré. La Municipalité a regardé avec d'autres communes ce qu'elles avaient mis en place. Ils ont ensuite préparé un projet tenant compte d'un règlement type proposé par l'Etat de Vaud. Si le projet est accepté par le Conseil, il entrera en vigueur après approbation par le département Cantonal concerné. La Municipalité invite le Conseil à adopter le règlement communal privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique tel que présenté.

Pascal Christe, rapporteur de la Commission, fait part de leur rapport. Le projet décrit les compétences de la Municipalité en vue de la mise en place du système permettant le stationnement prolongé des bénéficiaires, de celui-ci sur les places publiques pour une durée dépassant celle signalée. Il octroie à la Municipalité les droits de mise en place des marquages et panneaux nécessaires pour signaler les places de stationnement. Le règlement décrit les conditions d'octroi et de retrait de ces autorisations, la manière de percevoir les émoluments liés à ces macarons et la façon dont le montant de taxe est fixée. Le règlement définit également les conditions conduisant à une occupation abusive du domaine public et ses conséquences. Le règlement est accompagné d'une annexe dans laquelle figurent les prescriptions de gestion du stationnement. Le contenu de cette annexe n'est pas de compétence du Conseil puisque celle-ci est octroyée à la Municipalité dans le règlement lui-même. Comme la Commission l'a compris, l'élaboration du document poursuit les objectifs d'améliorer la sécurité des usagers, encourager les véhicules ventouses, donner la possibilité à la Municipalité de sanctionner le stationnement inadéquat et améliorer la qualité des espaces publics. La Commission s'est interrogée sur divers points, tels que : Est-ce qu'il est possible de marquer toutes les places de stationnement afin d'éviter que les gens se parquent partout en dehors ? - Combien de places vont pouvoir être marquées, le nombre répondra-t-il à la demande ? - Que se passera-t-il si la demande de macarons est plus élevée que l'offre ? - Que se passera-t-il en cas de non respect des usagers et qui verbalisera ? - Comment sera-t-il possible de tracer des places devant les parcelles privées et comment gérer

les espaces de stationnement utilisés actuellement qui sont en partie sur le privé et en partie sur le public ? - Quel sera le coût de mise en place ? - La Municipalité se rend-elle compte que la gestion des autorisations sera compliquée ? - Où iront parquer les clients du Toucan, de La Cave par exemple, si toutes les places publiques sont utilisées par les macarons, comment cela sera-t-il géré ? - Les places du parking de la Grande Salle seront-elles accessibles au public ? Etc....

Devant toutes ces questions la Commission estime que le règlement ne permet pas de répondre aux objectifs fixés. Le titre même du règlement est trop restrictif. Il ne va pas dans le sens d'un règlement global sur le stationnement qui paraît nécessaire. Devant ces interrogations, le Syndic a expliqué à la Commission que le but du règlement présenté visait à donner des moyens à la Municipalité de mettre progressivement en place des mesures capables de gérer le parage. La Municipalité est consciente de la difficulté de la tâche mais pense que le projet lui permettra de s'y atteler avec une certaine autonomie. Après discussion, la Commission est d'avis que l'adoption d'un règlement est nécessaire et qu'il permettra à la Municipalité de s'y reposer. La Commission suggère toutefois des modifications qui vont dans le sens d'une approche plus globale de la problématique. La Commission propose la modification du titre en "Règlement sur le stationnement sur la voie publique". Elle propose aussi une modification des articles 2, 3, 5, 13, 16 conformément à leur rapport. La Commission invite le Conseil à adopter le Règlement communal sur le stationnement présenté par la Municipalité moyennant la prise en compte des propositions de modifications et ajouts suggérés par ladite commission.

Le Président informe qu'on votera article par article, conformément aux conseils reçus de la préfecture. S'il y a un amendement, on votera sur l'amendement. Si l'article est refusé, il est renvoyé en Municipalité qui doit proposer une modification.

Jean-Christophe Liebeskind lit son courrier du jour adressé au Président du Conseil. Il remercie la Municipalité pour avoir rédigé un projet de règlement. Il ne l'estime toutefois pas suffisant. Sa motion demandait une évaluation exhaustive de la situation actuelle sur le territoire communal, puis la rédaction d'un rapport et d'un projet de règlement y compris son application en consultation avec le Conseil. L'évaluation devait être faite avec le concours d'un ingénieur spécialisé et comporter une consultation publique. Le projet aurait ainsi pu être soumis au Conseil pour votation. La première phase fait défaut comme le mentionne la Commission. Il relève que notre village compte pas moins de 3 ingénieurs civils en mobilité, dont le rapporteur de la Commission. D'autre part, le règlement comporte des défauts de rédaction et soulève des questions qui n'ont pu trouver de solution dans ce court intervalle. Il en résulte que le projet ne répond que partiellement à sa motion et n'est pas mûr pour un vote. Il relève l'article 32 al 4 litt a de la Loi vaudoise sur les communes. Il demande à la Municipalité de s'abstenir de soumettre au vote le projet de règlement, de procéder dès le début de l'année à l'évaluation et à la consultation publique demandées dans sa motion, de réviser le projet de règlement et soumettre celui-ci au prochain conseil avec un projet de marquage et autres mesures pratiques nécessaires à sa mise en œuvre.

André Roch, Syndic, répond qu'ils sont partis du principe de faire un règlement pour ensuite avancer sur le terrain. La Commission a fait des propositions valables. Ils voulaient partir du règlement pour ensuite faire le marquage.

Philippe Glayre fait remarquer qu'il est content qu'une discussion soit autour de son métier. Il relève plus points et questions. La première partie du règlement débouchera sur la mise œuvre. Le titre serait à modifier en ne notant pas seulement stationnement sur la voie publique mais sur le domaine public. Le fait de rendre payant le stationnement de longue durée n'est pas une mauvaise idée. Est-il possible de marquer toutes les places ? Qui verbalisera ? A quelle sévérité ? Selon son expérience, le contrôle est fondamental. Il demande

également quelle est la relation faite entre le plan d'urbanisme et de stationnement ? Tous les points doivent être discutés entre les Municipaux et les Conseillers. Il ne pense pas qu'il est opportun d'accepter le règlement tel que présenté. Il estime qu'il y a trop de questions pas abordées et les propositions de la Commission doivent être complétées. Il propose de ne pas mettre en vote le règlement.

Charles-Louis Morel relève que c'est un débat introductif. Il partage les questions de Philippe Glayre. Il y aura un gros travail de surveillance. Il faut examiner les problèmes que le règlement va causer.

Charles Monnier appuie Philippe Glayre.

Philippe Porret mentionne qu'il s'agit d'un dossier complexe. Il faudrait prendre les numéros de plaques pour faciliter la gestion.

Michel Renaud-dit-Louis relève qu'il s'agit d'un bon départ pour arriver à quelque chose. Il y a 600 habitants. On peut arriver à un bon stationnement sans taxe car il pense que ça risque d'être compliqué à gérer.

Jean-Jacques Poget dit qu'il faudrait tracer les plans des ruelles privées car il y des possibilités d'y mettre des places.

La Municipalité marque 5 minutes de pause pour faire le point.

André Roch, Syndic, reprend la parole est rappelle qu'ils sont partis dans le règlement en regardant ce qui se passe dans le village. Il y a tout de même peu de personnes parquées où elles ne doivent pas. Le règlement a été établi pour pouvoir régler au fur et à mesure les questions selon la nécessité. Ils ont pensé à faire des places vers l'église, à la route du Vignoble, à la Tuillière, sur la Place, à la grande salle, avec chacune un système propre. Est-ce qu'ils doivent soumettre le projet à une étude ? C'est au Conseil de décider car il y aura un certain budget. A noter qu'ils se sont basés sur des règlements existants dans des communes de La Côte. La Municipalité propose de retirer sa proposition de règlement.

Michel Renaud-dit-Louis pense qu'il faudrait demander des conseils à des professionnels.

9. Divers

Le Président rappelle que les préavis et règlements sont sur le site internet de la commune.

Pierre Bovet fait remarquer qu'il a constaté qu'on pouvait mettre des plans sur le site. Serait-il possible de mettre le plan de la place ? Bernard Bovet, Municipal, répond qu'il y a eu déjà plusieurs demandes qui ont été refusées car le plan n'est pas définitif. Ils voulaient éviter de devoir gérer trop de remarques.

André Roch, Syndic, remercie toutes les personnes qui œuvrent pour les commissions. Il rappelle que les sapins seront vendus le 14 décembre et qu'il y aura portes ouvertes à l'UAPE le même jour. Il remercie également le personnel communal, ses collègues. Il informe que les prochains conseils auront lieu le 11 juin et le 10 décembre. Un 3^{ème} conseil se glissera peut-être entre deux. Il souhaite de belles fêtes.

Le Président souhaite également de bonnes fêtes et rappelle qu'un apéro est offert par la commune après le Conseil.

Le Président clôt la séance à 21H45

Le Président
Jean-Luc Porchet

La Secrétaire
Cathy Siegenthaler